

Titre de séjour : la Préfecture demandait aux postulants s'ils aimaient la France... France Info scandalisé

écrit par Raoul Girodet | 20 juin 2020



IMMIGRATION : Heureusement que FranceInfo veille au grain !

Un magnifique article hier sur FranceInfo vient nous rassurer.

Sous le titre :

La préfecture de l'Essonne a-t-elle exigé un argumentaire sur "l'amour de la France" aux demandeurs de titre de séjour ?

Aurait-il en effet été possible qu'une telle ignominie ait eu lieu ?

La réponse est sans équivoque : Oui !

En effet, preuve à l'appui :

C'est une capture d'écran partagée des centaines de fois

depuis sa publication sur Twitter, mercredi 17 juin. L'encart vide d'un formulaire est précédé de la consigne : *"Merci d'indiquer un argumentaire de 30 lignes sur votre amour de la France, des valeurs républicaines et tout particulièrement de la préfecture de l'Essonne et de ses agents."* L'internaute qui le signale précise qu'il s'agit d'une demande formulée aux étrangers sollicitant un titre de séjour auprès de la préfecture d'Evry.

Des fonctionnaires ont eu cette incroyable outrecuidance. FranceInfo a diligemment mené son enquête :

Contactée par Franceinfo, la préfecture indique que cette demande est apparue "le 15 juin". Ce jour-là, explique-t-elle, le ministère de l'Intérieur a mis en ligne plusieurs nouveaux outils pour faire ses démarches à distance. La préfecture de l'Essonne ajoute qu'elle a fait de même "au niveau local". Cette initiative a été prise dans la foulée du confinement et de la crise du coronavirus, afin de permettre "aux usagers de limiter leurs déplacements". Tout ceci "a occasionné de nombreuses modifications sur le site de la préfecture" et celles-ci ont été "effectuées en peu de temps et par un seul agent", plaide la préfecture.

Cette demande d'argumentaire sur "l'amour de la France, de ses valeurs républicaines, de la préfecture de l'Essonne et de ses agents" a bien figuré "dans une version en cours de test qui avait vocation à s'assurer que le reste du contenu était validé", argue la préfecture. Cette dernière confirme que la requête ne correspond évidemment à aucune exigence légale ou réglementaire" et assure que l'ajout "**relève d'une initiative individuelle inappropriée qui n'avait bien sûr fait l'objet d'aucune validation**". Elle assure que "**cette mention a été retirée de la procédure dès le 19 juin au matin**".

Ouf ! Nous voilà soulagés ! J'ose espérer que le fonctionnaire à l'origine de cette « initiative individuelle » effectivement totalement « inappropriée » a été sévèrement

sanctionné.

Une mise à pied conservatoire avant des poursuites pénales s'impose de toute évidence.

FranceInfo souligne le caractère totalement incongru de cette demande :

C'est assez symptomatique des exigences fantasques qui émanent des préfectures envers les personnes qui demandent des titres de séjour. (Lisa Faron, responsable des questions entrée, séjour et droits sociaux à La Cimade à Franceinfo)

Propos complétés ainsi :

A l'instar de ses consœurs interrogées par Franceinfo, Atéka Vasram, avocate spécialiste en droit des étrangers au barreau de Paris, "tombe des nues"

En effet. Pour être Français, ces malheureux réfugiés n'ont qu'à savoir manier une kalashnikov et apprendre par cœur ces quelques sigles, amplement suffisants : CMU RSA .